



Etablissement PEPS

(Parcours Educatif et PsychoSocial)

***Association pour la Réadaptation
Sociale - ARS***

Rapport d'activité 2012

Introduction :

L'année 2012 voit la création de plein exercice de l'établissement PEPS (Parcours Educatif et PsychoSocial), suite à l'engagement au dernier quadrimestre 2011 de pratiques professionnelles préfigurant ce dernier.

L'établissement PEPS a comme socle le regroupement de deux entités préexistantes à l'ARS, dont les pratiques nécessitaient d'être coordonnées, et repensées : Le Foyer « Cascarelet – La Rose » et l'Unité d'Hébergement Diversifié (UHD). Cela aboutit à un périmètre d'action bien plus large que la seule addition de deux services.

En effet, un certain nombre de constats croisés effectués les années passées ont amené l'association à proposer un projet innovant visant à répondre aux difficultés repérées :

- Phénomènes de violences récurrents sur le foyer,
- Pratiques professionnelles à revisiter sur l'UHD, notamment en ce qui concerne l'accompagnement adapté en « foyer éclaté » (diffus), pour des mineurs longuement connus des lieux de placement de la protection de l'enfance,
- Nécessité d'améliorer la qualité des hébergements des jeunes accueillis en hébergement individualisé et de l'action éducative s'y référant,
- Difficultés pour les bénéficiaires de se saisir de l'accompagnement psychologique en interne.
- Difficulté pour les bénéficiaires d'être dans une logique dynamique quant à leurs projets d'accompagnement,
- Impérieuse nécessité pour les deux entités (UHD, Foyer la Rose) de se saisir des outils et des enjeux contenus dans les deux lois que sont celle rénovant l'action sociale et médico-sociale (2002) et celle relative à la protection de l'enfance (2007),
- Important déficit de journées réalisées sur les deux sites.

Dans ce contexte, un important travail de réflexion (2010) et d'accompagnement des équipes au changement issu de cette restructuration interne a été mené dès 2011, et s'est poursuivi tout au long de l'année 2012.

L'introduction du concept « d'accompagnement psychosocial » et de renfort de psychologues intervenant en libéral, sous convention avec l'ARS, aura constitué en ce sens une opportunité pour les bénéficiaires, mais également un axe d'évolution majeure pour les personnels de l'établissement, non sans difficulté.

En effet, une des évolutions fondamentales est constituée de la mise en œuvre de ces accompagnements psychosociaux au bénéfice des usagers, exercés par les équipes éducatives et les psychologues, que ces derniers soient salariés de l'association ou extérieurs à celle-ci.

L'établissement PEPS est donc aujourd'hui constitué de 3 Pôles :

- Le Pôle Internat
- Le Pôle d'Hébergement Individualisé
- Le Pôle EVA

Les modalités d'hébergement et d'accompagnement ainsi que les objectifs attendus de ces Pôles diffèrent et s'articulent de manière complémentaire, permettant aux bénéficiaires de s'approprier une logique projective dans leur accompagnement, comme nous allons le voir ci-après.

1. Présentation de l'établissement

L'établissement PEPS est une Maison d'Enfants à Caractère Social (MECS) bénéficiant d'une double habilitation (Aide Sociale à l'Enfance (ASE) – Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ)), qui accueille des mineurs et jeunes majeurs (de 14 à 21 ans) dans le cadre de mesures d'assistance éducative ou de protection judiciaire.

Sa capacité d'accueil est de 50 bénéficiaires, ainsi répartis sur les 3 Pôles :

- Pôle Internat : 10 à 12 places
- Pôle d'Hébergement individualisé : 30 à 35 places
- Pôle EVA : 8 à 10 places

Des passerelles inter-pôles sont possibles mais non-systématiques, et sont mises en œuvre en fonction de l'évolution des projets de chacun des jeunes accueillis, de leur niveau d'autonomie, de la pertinence du changement des modalités d'accompagnement et d'hébergement qui leurs sont dispensées.

- Le Pôle Internat (PI)

Le Pôle Internat accueille des jeunes filles ayant la plupart du temps vécu de longs parcours institutionnels émaillés de nombreuses ruptures (familiales, exclusions et réorientations d'établissements antérieurs), au travers du prisme des valeurs fortes portées par l'ARS : non-exclusion, non discrimination.

Ces principes d'accueil inconditionnel, sauf critères contraires à l'agrément, confèrent à la structure une place particulière dans le dispositif de protection de l'enfance, la positionnant comme « ressource » dans les situations particulièrement complexes.

Même si ces fondamentaux restent intangibles, la volonté affirmée est aujourd'hui de mixer la typologie des publics accueillis afin de ne pas entériner un fonctionnement en vase clos potentiellement déstructurant pour les bénéficiaires.

L'année 2012 notera l'accueil de « primo-placements », ainsi que de situations où un important travail autour des relations familiales a été exercé, celles-ci le permettant encore.

- Le Pôle d'Hébergement Individualisé (PHI)

Le PHI accueille des jeunes filles et garçons entre 16 et 21 ans, selon différentes modalités d'hébergement, toujours individualisées : Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT), Résidences Sociales, hôtels, appartements, majoritairement situés dans le cœur de ville de Marseille.

L'accompagnement est également particulièrement individualisé, tendant à favoriser les principes de réciprocité « allers vers » les jeunes, « venir vers » les adultes.

Cette modalité d'accompagnement, inhabituelle pour des bénéficiaires aussi jeunes, vise à apporter une solution alternative à ceux pour qui les expériences de placements antérieurs répétés illustrent l'inadéquation de l'hébergement en collectif, souvent pour des raisons multiples et variables d'un individu à un autre.

La posture des accompagnateurs tendra alors à favoriser la mise en situation de responsabilité des bénéficiaires, l'équipe de professionnels ne se positionnant pas dans une forme de permanence mais plutôt en tant que ressource.

- Le Pôle Evaluation (EVA)

Le Pôle EVA est une extension des deux précédents, visant à répondre aux manques repérés dans le dispositif en termes d'objectivation précise des compétences sociales des bénéficiaires.

Aussi, au travers d'outils dédiés et sur une période déterminée, une co-évaluation (établie de manière croisée entre le bénéficiaire et l'équipe) est menée, en vue d'opérer des préconisations d'orientation correspondant bien à la situation du jeune au temps « T » : quel est l'établissement le plus outillé pour répondre à la situation de ce dernier.

Les 3 Pôles de l'établissement PEPS concourent à l'accroissement des compétences des bénéficiaires dans l'ensemble des domaines suivants :

- Domaine de la vie sociale,
- Domaine de la santé,
- Domaine de l'environnement familial,
- Domaine de la formation, de la scolarité et de l'insertion professionnelle,
- Domaine des loisirs et de la gestion du temps,
- Domaine des ressources.

L'approche psychosociale et la démarche socioéducative tendent à promouvoir les compétences sociales, plutôt que les difficultés des jeunes accueillis.

- Cadre législatif et réglementaire

Par arrêté du 6 mars 2003, le Conseil Général des Bouches du Rhône et la Protection Judiciaire de la Jeunesse ont autorisé, à compter du 1^{er} janvier 2003, la création d'une Maison d'Enfants à Caractère Social : le Cascarelet, alors composée du foyer La Rose, de l'Unité d'Hébergement Diversifié et du SAPMN.

Au 1^{er} janvier 2012, la MECS Cascarelet est transformée en établissement PEPS, l'arrêté de prix de journée portant valeur d'autorisation de PEPS est publié le 28 novembre 2012.

L'action de l'établissement PEPS se situe dans le cadre des politiques :

- du code de l'action sociale et des familles
- des articles 375 à 375-8 du Code Civil relatifs à la protection des mineurs en danger
- de l'ordonnance du 2 février 1945 relative à l'enfance délinquante
- du décret 75-74 du 18 février 1975 relatif à l'aide au jeune majeur
- de la loi n°2002-2 du 02 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale
- de la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance.

1.1. Capacités et activités

Afin d'une meilleure lisibilité à échelle de l'établissement PEPS, nous avons regroupé sur les deux années antérieures les données relatives à la MECS Cascarelet (services « Foyer La Rose » et « UHD »)

	Au 31/12/2010	Au 31/12/2011	Au 31/12/2012
Type d'accueil	Hébergement	Hébergement	Hébergement
Nombre de places autorisées agréées	50	50	50
Nombre de places installées	48	48	50
Nombre de journées théoriques	17198	17198	17338
Nombre de journées réalisées	13674	13723	14704
Taux moyen d'occupation	79,5%	79,8%	84,8%

On peut ici noter l'importante, quoiqu'encore insuffisante, remontée en termes de journées réalisées.

En effet, si d'importants efforts ont été fournis sur 2012, la jeunesse de l'établissement PEPS et son manque de lisibilité dans le territoire n'ont pas permis d'atteindre le taux d'occupation de 95% attendu.

1.2. Ressources humaines

D'un point de vue budgétaire, l'équipe de l'établissement PEPS est composée de :

Catégorie de personnel	Salarié (ETP)
Cadre socio-éducatif	1 ETP
Cadre référent clinique	1 ETP
Educateur Spécialisé	11 ETP
Educateur technique	1 ETP
Psychologue	1,17 ETP
Services généraux	0,72 ETP
Maitresse de maison	1
Conseillère en économie sociale et familiale	1
Administratif	1,5 ETP

Dès l'engagement du « projet PEPS », certaines compétences particulières ont été ajoutées à l'organigramme, en accord avec les autorités de contrôle :

- Recrutement d'un cadre référent clinique : celui-ci recrute et coordonne l'action des psychologues intervenant en libéral auprès des bénéficiaires.
Il supervise aussi l'action des psychologues institutionnels.
Il est garant des axes cliniques engagés auprès des jeunes accueillis.
- Recrutement d'une Conseillère ESF : son poste, transversal à l'ensemble de l'établissement PEPS, vise à soutenir les bénéficiaires dans les items relatifs à la vie quotidienne (gestion du budget, accompagnements à l'alimentaire, ressource pour toutes démarches administratives).
- Transformation d'un poste éducatif en poste de coordinateur sur le Pôle Internat : la suppression du mi-temps de direction adjointe apparaissant auparavant sur l'organigramme de l'établissement requérait en effet une présence organisationnelle maintenue sur le foyer, le cadre socio-éducatif étant en charge des 3 entités constituant PEPS.

A cette équipe de salariés institutionnels s'ajoutent les psychologues intervenant en libéral sous convention avec l'ARS, dans le cadre de l'accompagnement psychosocial.

Bilan social

	2012	2011	2010
Passerelle	5.03%	2.20%	2.26%
Semo	3%	2.43%	3.74%
Peps		2.24%	0.99%
	2.47%	2.14%	3.30%
Siège	2.14%	1.00%	1.42%
Chrs/sousto	0.52%	1.93%	1.77%
Cantou	0.37%	0.62%	1.92%
SRP	0.00%	0.48%	0.24%

A noter que les arrêts maladie de courte durée se sont sensiblement réduits sur l'année 2012, reflétant un climat social plus apaisé.

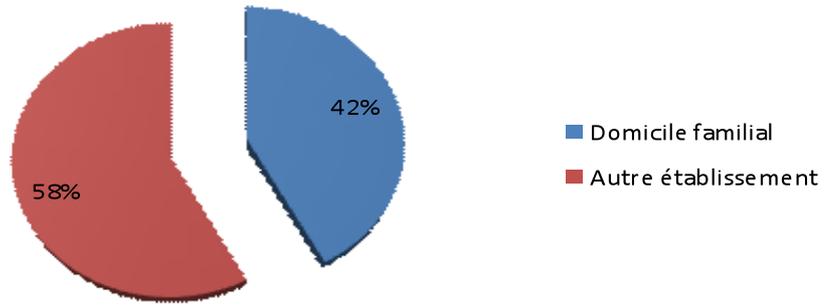
2. Public accueilli

Même si l'établissement est devenu une seule et même entité, la typologie du public accueilli n'est pas la même dans chacun des Pôles, ce notamment au vu des modalités spécifiques d'accompagnement et d'hébergement de chacun d'entre eux.

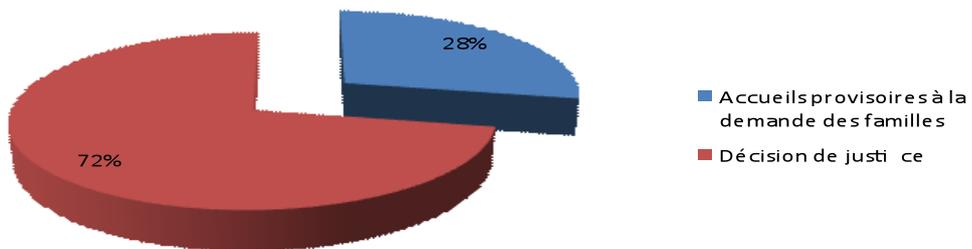
Aussi reste-t-il utile d'opérer une distinction entre chacun d'entre eux.

2.1. Pôle Internat

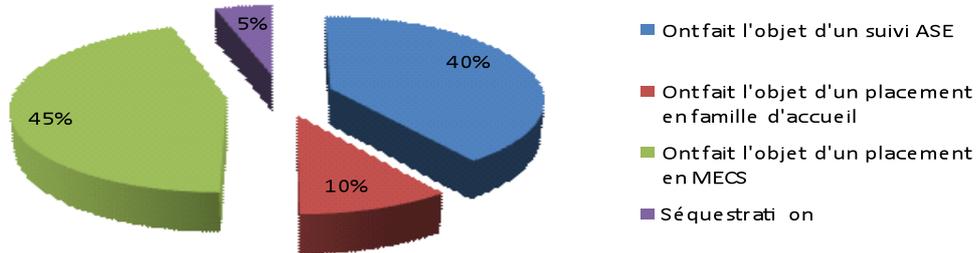
Domicile à l'admission



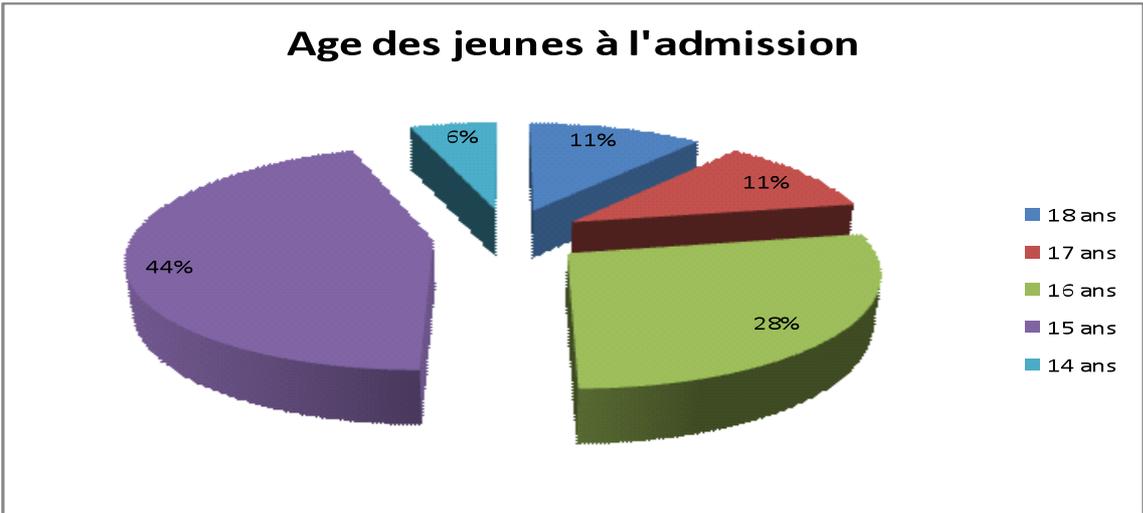
Origine des placements



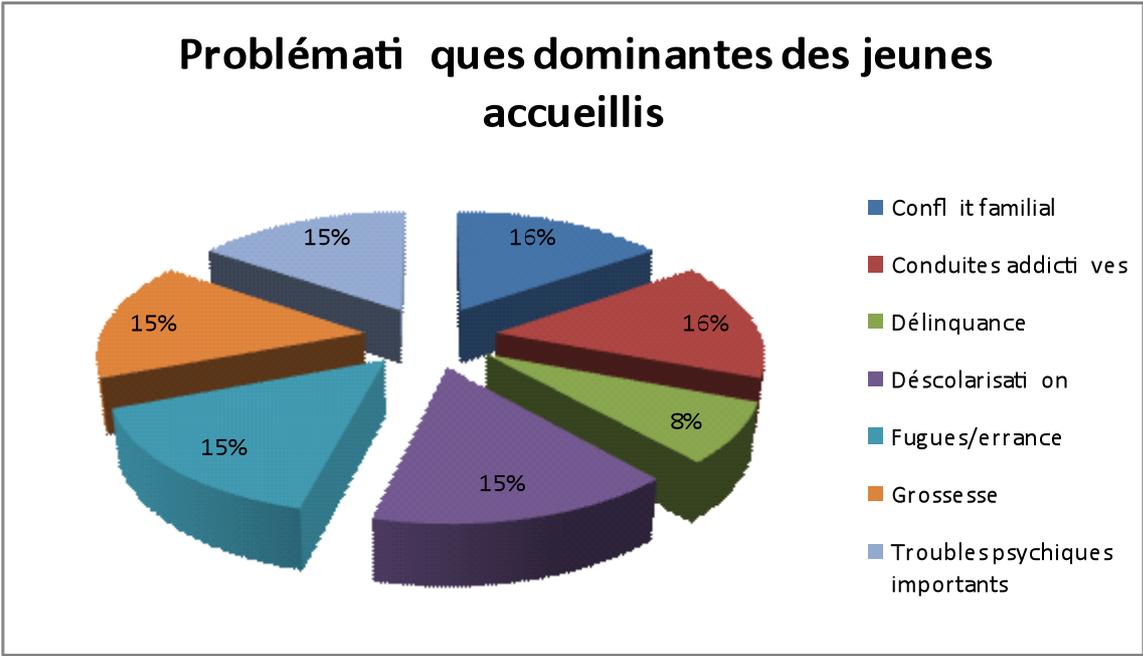
Parcours antérieur



Si les accueils antérieurs en établissement restent majoritaire (58%), nous notons sur l'année 2012 l'augmentation des « primo-placements », reflet de la volonté de mixité dans les parcours des jeunes et de la typologie de ces derniers.

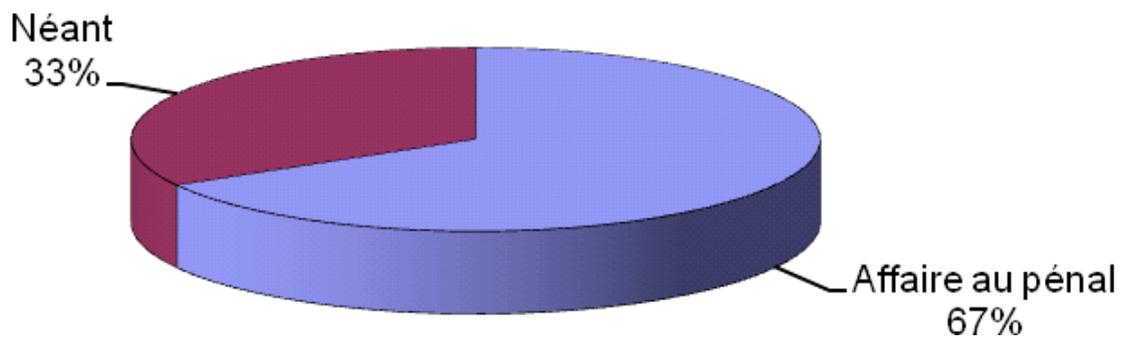


La tranche d'âge 14-16 ans reste fortement représentée, elle constitue en effet le « cœur de cible » du Pôle Internat, surtout depuis l'articulation renforcée entre les pôles de l'établissement : si les autres pôles visent en effet à préparer les jeunes à la sortie du dispositif, le Pôle Internat pose auprès des bénéficiaires accueillis le socle de ce travail préparatoire à la sortie.

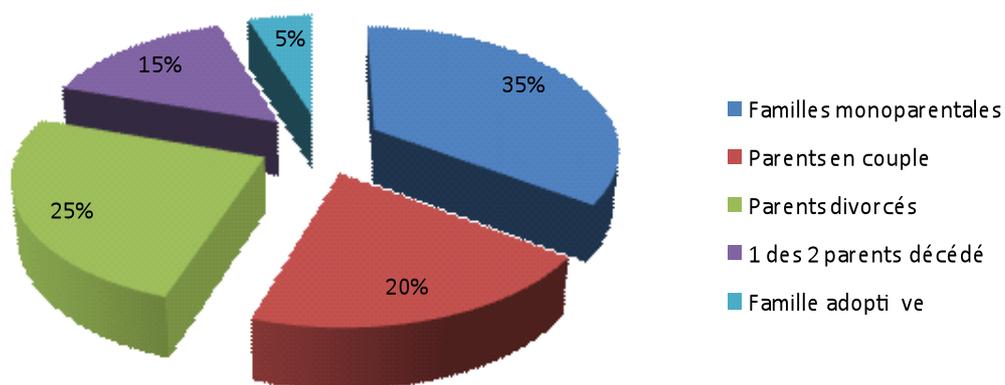


Ces problématiques sont la plupart du temps croisées et multiples : les situations de déscolarisation majorent les conduites addictives ou délinquantes par exemple. Par ailleurs, la majorité des jeunes est sous main de justice, comme attesté par le graphique suivant.

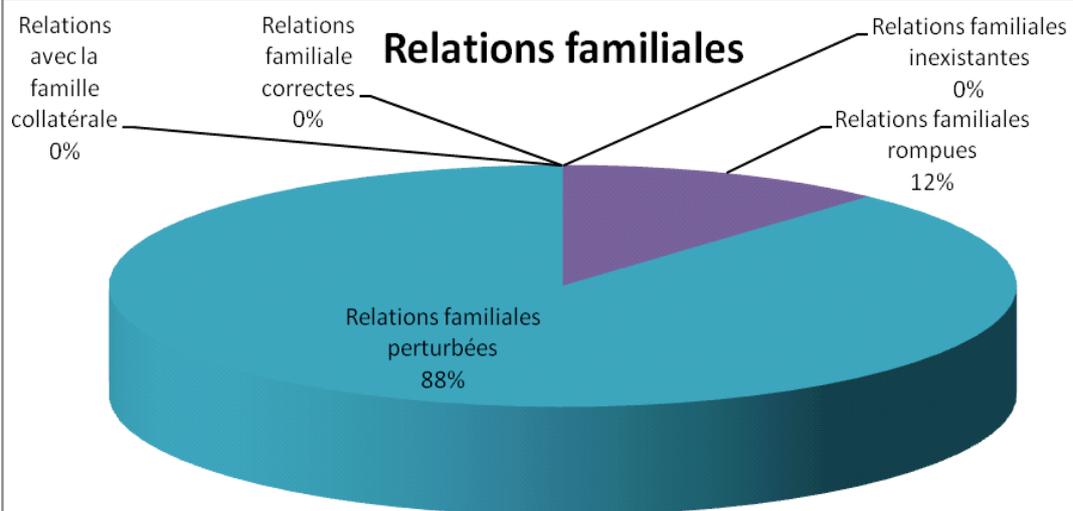
Affaires judiciaires



Situations familiales

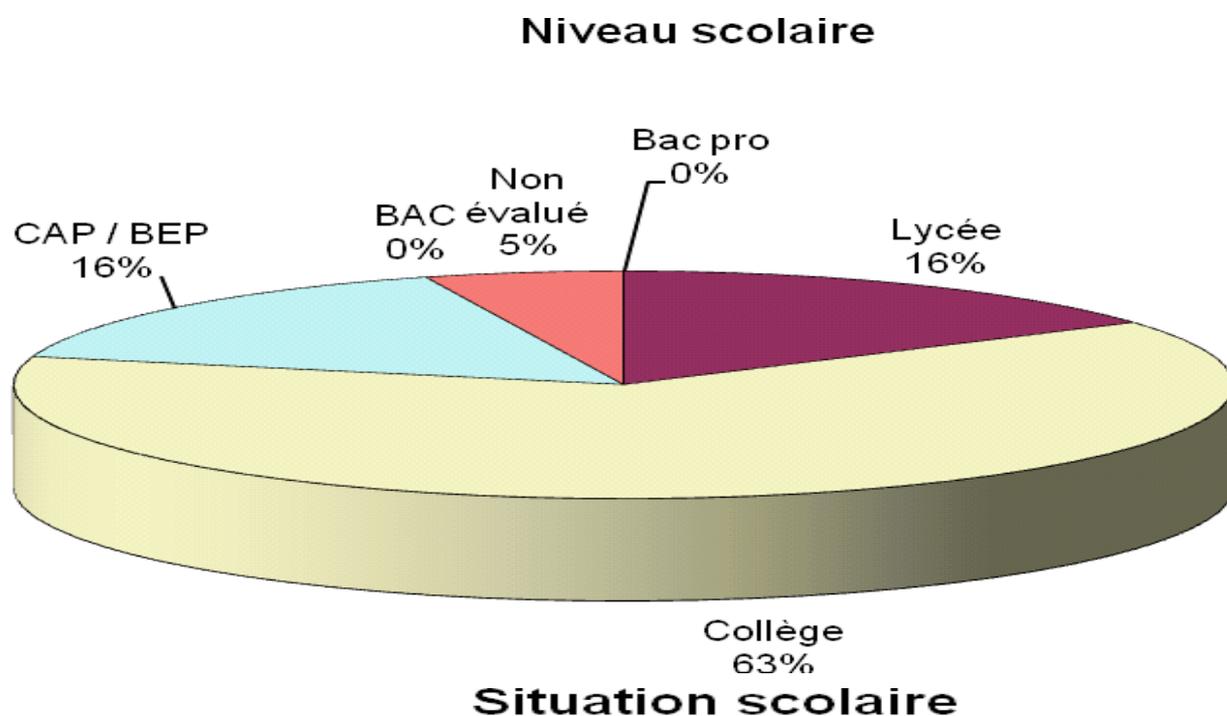


Relations familiales



Ces deux graphiques mettent en exergue l'importante dégradation des relations familiales des jeunes filles accueillies au Pôle Internat.

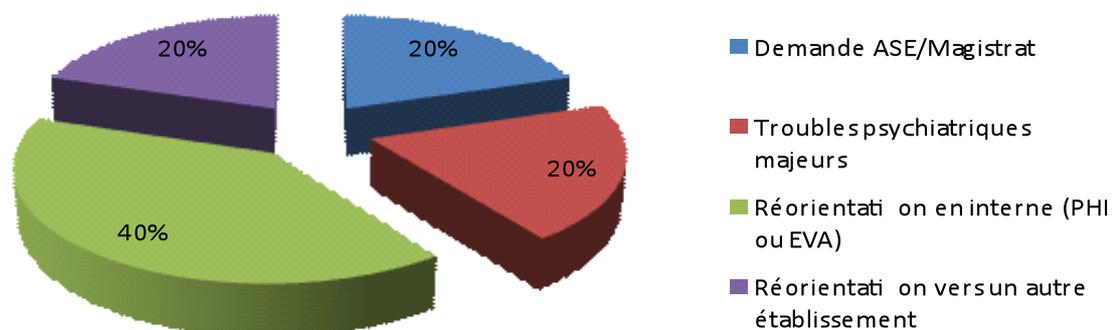
Ceci n'est pas sans impact sur l'activité menée au sein de l'établissement, peu de séjours en famille étant possibles.



Si le niveau scolaire théorique des bénéficiaires reste, en regard de la tranche d'âge majoritairement accueillie, le collège, notons l'importance des situations de déscolarisation, ce même en situation d'obligation légale de scolarisation.

Hors la difficulté pour ces derniers d'entreprendre une démarche de rescolarisation, signalons la frilosité des établissements scolaires : la réinscription d'un jeune dans un établissement fut-il de secteur se heurte souvent au passé du jeune (les multiples exclusions antérieures peuvent être de nature à empêcher ces inscriptions).

Motifs de sortie



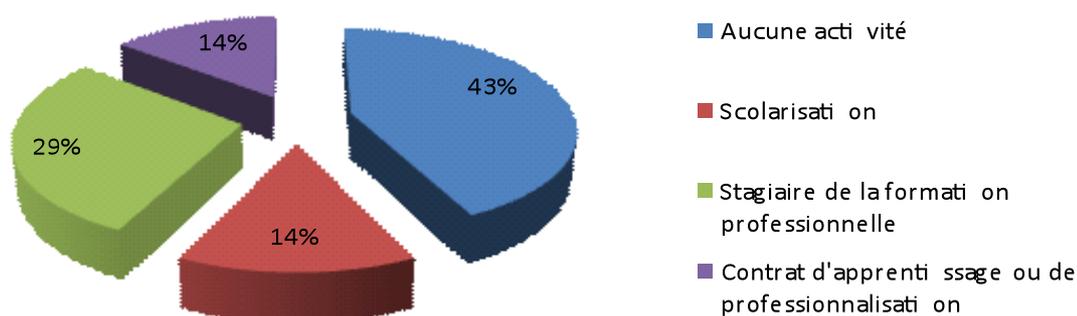
Dans le respect des valeurs associatives, le Pôle Internat accueille sans discrimination et les sorties avant fin de projet d'accompagnement sont exceptionnelles.

Pour autant, un cas pathologique¹ diagnostiqué a engendré de nombreux actes de violence et a nécessité une fin de prise en charge, en accord avec l'Aide Sociale à l'Enfance.

2 jeunes ont bénéficié de l'articulation nouvelle PI/PHI/EVA, et ont été orientés en interne, en regard de l'évolution de leur situation.

Enfin une autre jeune a été orientée vers un autre établissement, en regard de l'opportunité de quitter l'ARS afin de soutenir un projet d'insertion en cours d'élaboration.

Situation des jeunes à la sortie



¹ Il s'agit d'une hétéroïdophrénie, état pathologique caractérisé par la prédominance des comportements antisociaux violents et impulsifs sur un fond fait d'apathie.

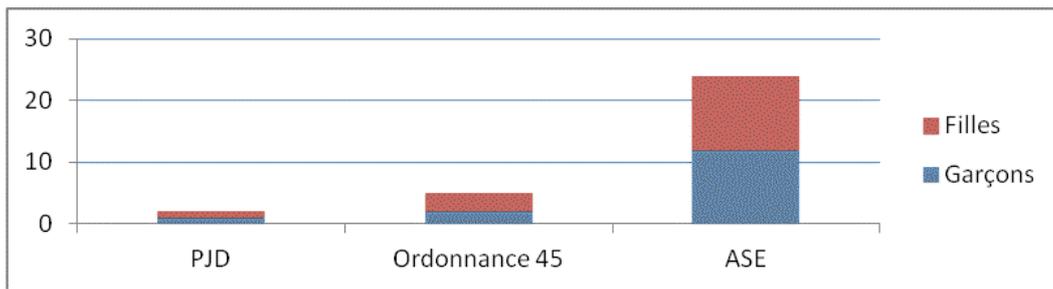
Evolution notable sur le Pôle Internat en 2012 :

- Abaissement de l'effectif : lors des exercices précédents il avait été repéré que l'accueil de 20 jeunes filles aux problématiques souvent extrêmement complexes était de nature à favoriser les phénomènes de violence sur site et d'entraver le développement des projets des jeunes accueillies.
Aussi l'effectif a-t-il été ramené de 20 à 10 places, en gardant néanmoins une certaine latitude afin de répondre aux besoins du dispositif départemental de protection de l'enfance : à fin 2012, 12 jeunes filles étaient accueillies au Pôle Internat.
- Stabilisation de l'équipe éducative : une politique de recrutement et de professionnalisation de l'équipe éducative a été engagée, celle-ci est à fin 2012 est constituée est stable.
- Réfection des locaux : une volonté de réhabilitation des espaces en vue de rendre le site moins « institutionnel » a été engagée. Les espaces dégagés par l'abaissement de l'effectif ont été réaffectés pour la mise en place de projets à destination de jeunes filles accueillies : atelier d'esthétique et espace de relaxation.
- Développement des activités de jour « cuisine » (voir en annexes) et « jardinage » auprès des bénéficiaires.

Pôle d'Hébergement Individualisé

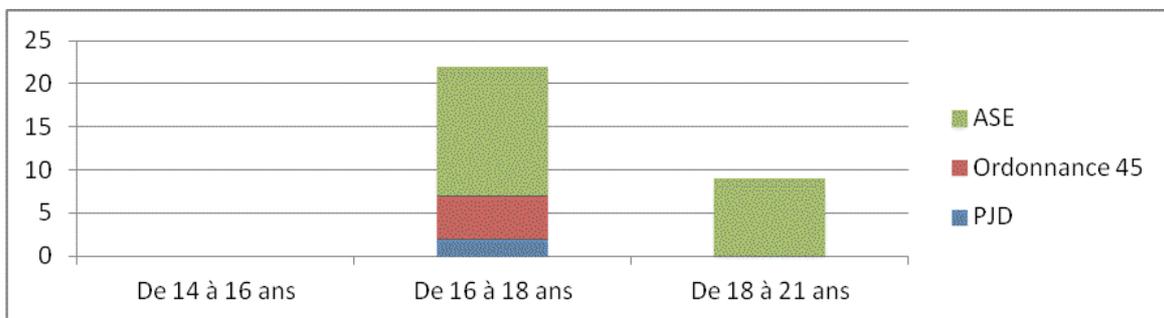
PHI 2012	J U S T I C E									A S E			TOTAL PHI 2012		
	P J D			ORDONNANCE 45			TOTAL JUSTICE			G	F	T	G	F	T
	G	F	T	G	F	T	G	F	T						
Présents le 01/01/2012	0	1	1	1	0	1	1	1	2	13	10	23	14	11	25
Entrees dans l'année	1	1	2	2	3	5	3	1	4	12	12	24	15	16	31
Sorties dans l'année	1	2	3	3	1	4	4	2	6	10	8	18	14	11	25
Présents le 31/12/2012	0	0	0	0	2	2	0	0	0	15	14	29	15	16	31
TOTAL SUIVI	1	2	3	3	3	6	4	2	6	25	22	47	29	27	56

Répartition des jeunes entrés dans l'année par sexe et par origine du placement



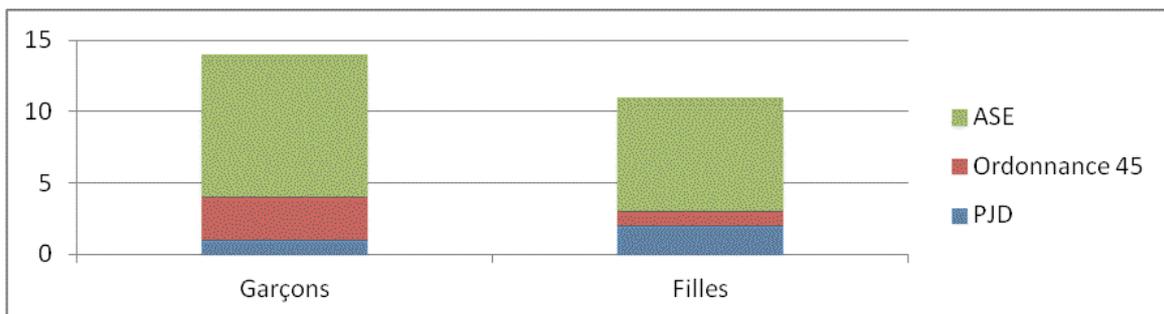
On relève ici la prévalence des mesures diligentées par l'ASE, ce qui s'explique par l'âge des jeunes accueillis ainsi que par la disparition en 2011 des contrats jeunes majeurs justice.

Âges des jeunes à l'entrée

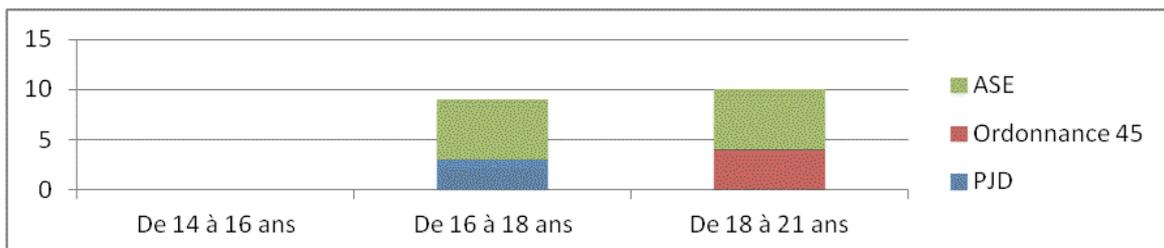


Age moyen des jeunes à l'entrée : 17ans

Jeunes sortis dans l'année



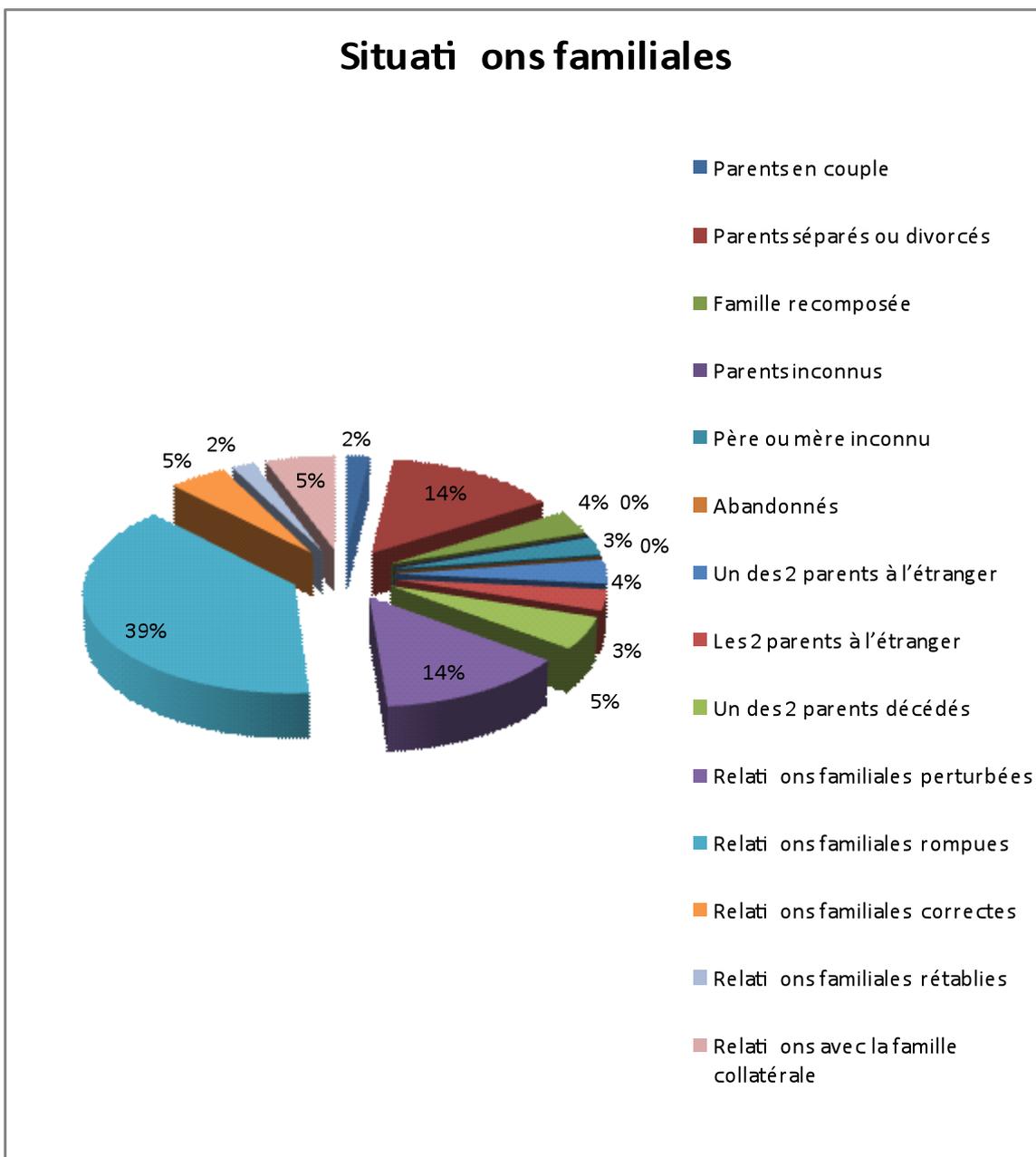
Âge des jeunes à la sortie



Age moyen des jeunes à la sortie : 18 ans

Ces graphiques mettent en exergue le profil des jeunes accueillis en termes d'âge. Les admissions réalisées en 2012 démontrent que le PHI s'adresse à des jeunes âgés de plus de 16 ans, sachant que l'âge moyen à l'entrée dans le service est de 17 ans, malgré une autorisation pour accueillir des jeunes entre 14 et 21 ans.

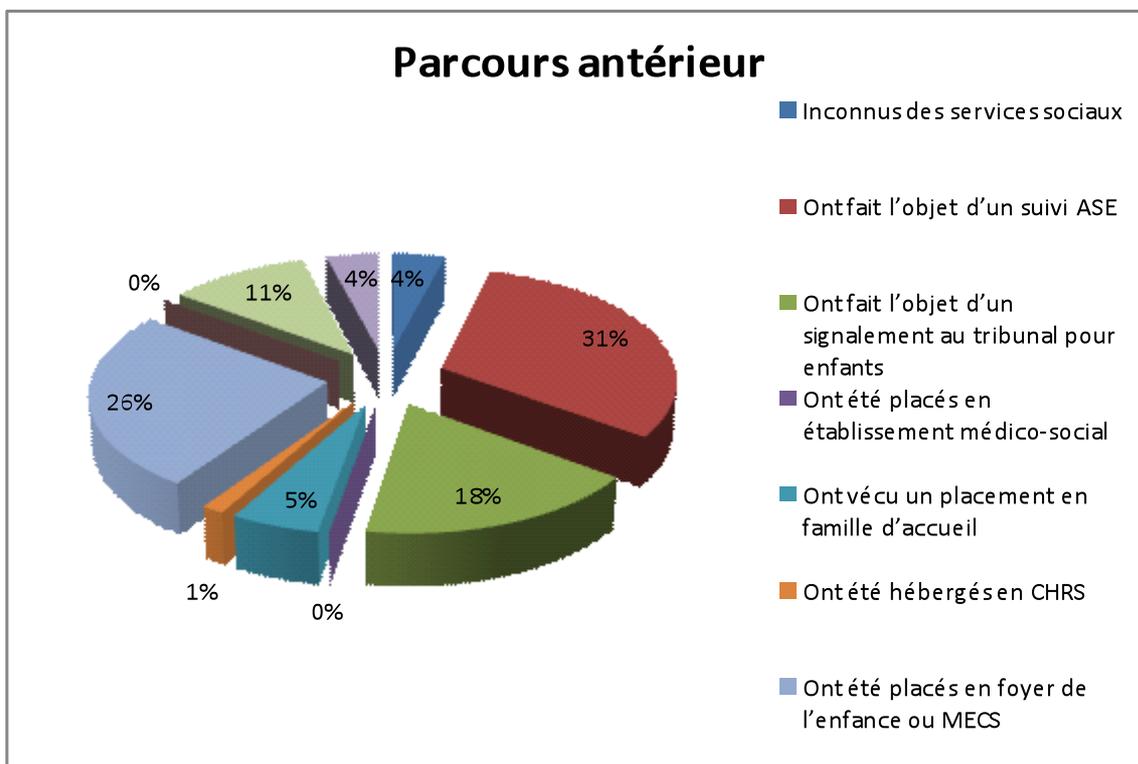
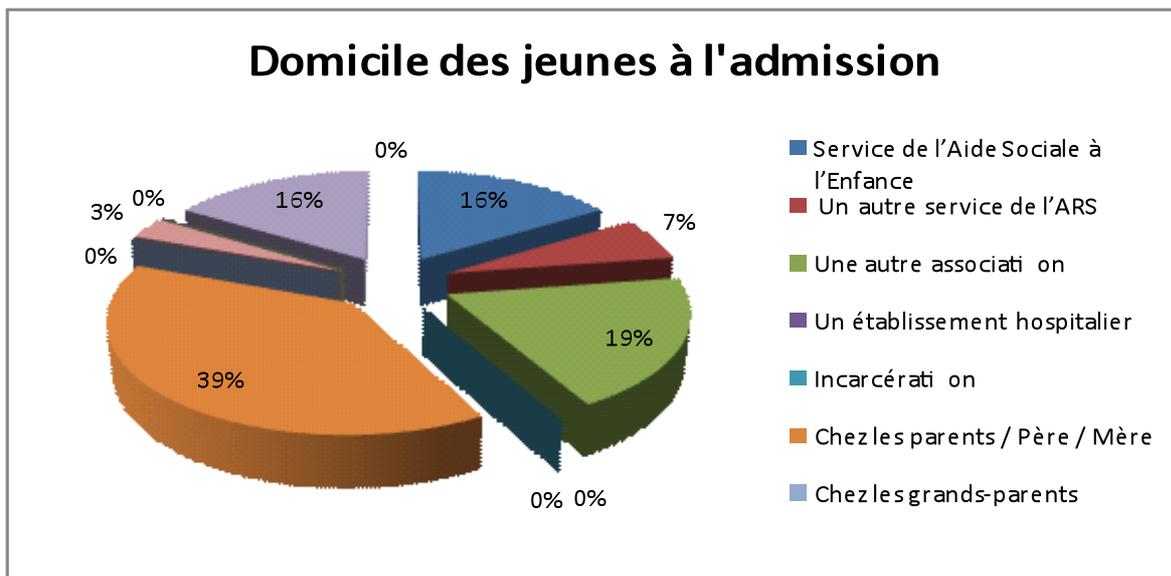
La répartition par âge à l'entrée du service correspond au mode d'hébergement proposé au PHI, à savoir un hébergement autonome. En effet, il paraît difficile d'accueillir en studio ou en chambre d'hôtel des jeunes âgés de moins de 16 ans. Néanmoins, selon le profil et la situation du jeune, une admission reste possible.



Sont constatées ici les relations familiales pour le moins perturbées, sinon souvent rompues des bénéficiaires du PHI : « en bout de dispositif » de la protection de l'enfance, le PHI s'adresse à des jeunes pour lesquels un retour en famille n'apparaît pas possible, sinon extrêmement difficile.

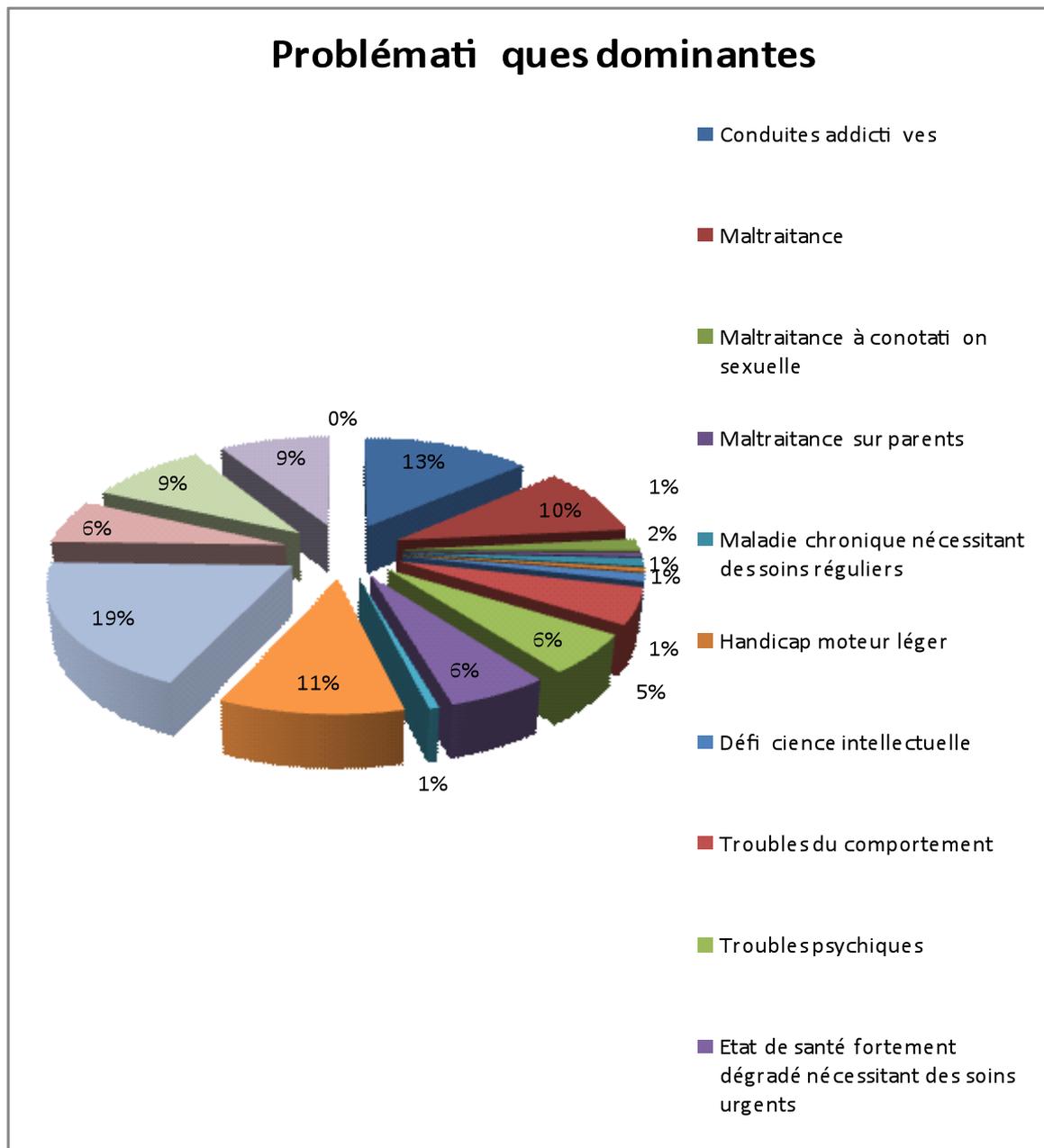
Nous verrons néanmoins que dans certains cas c'est pourtant l'orientation qui sera choisie, ceci en regard de la singularité de chaque situation : l'accueil au PHI peut aussi constituer l'issue d'un long parcours institutionnel, avant retour au domicile, la famille restant la famille...

L'équipe du PHI apporte une vigilance particulière à détecter les situations où les jeunes, incapables de conscientiser et/ou de mettre en mots leurs désirs, mettent en échec toute forme d'accompagnement jusqu'à ce que la question puisse être directement posée : « est-ce que, au fond, vous ne souhaiteriez pas rentrer chez vous ? ».



Le Pôle d'Hébergement Individualisé a accueilli majoritairement des grands mineurs et jeunes majeurs, en « fin de parcours » dans le dispositif de protection de l'enfance.

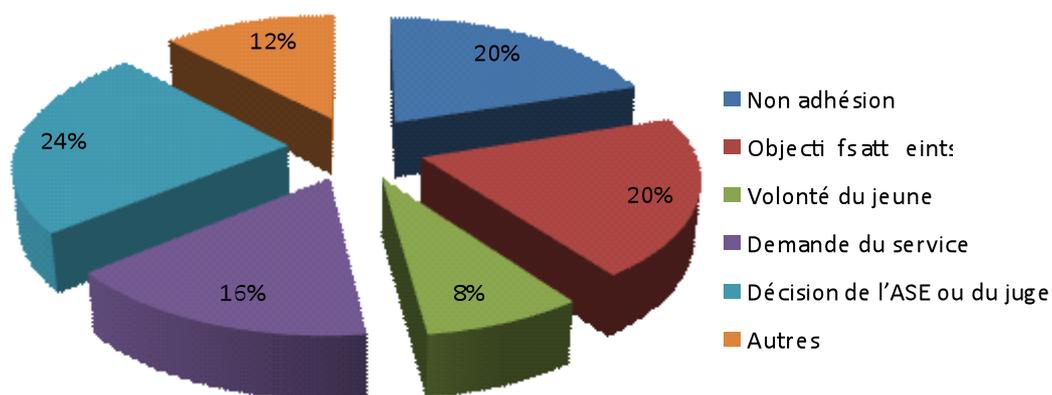
A cet égard, des pratiques particulières sont développées afin d'accompagner les jeunes à la sortie du dispositif : l'autonomie sociale, le travail sur la question budgétaire et sur l'habitat est ainsi priorisé, ainsi qu'un accompagnement dense vers l'insertion professionnelle.



Les problématiques multiples des jeunes accueillis au Pole d'Hébergement Individualisé sont la plupart du temps « installées » au fil du temps, des parcours institutionnels ou d'errance.

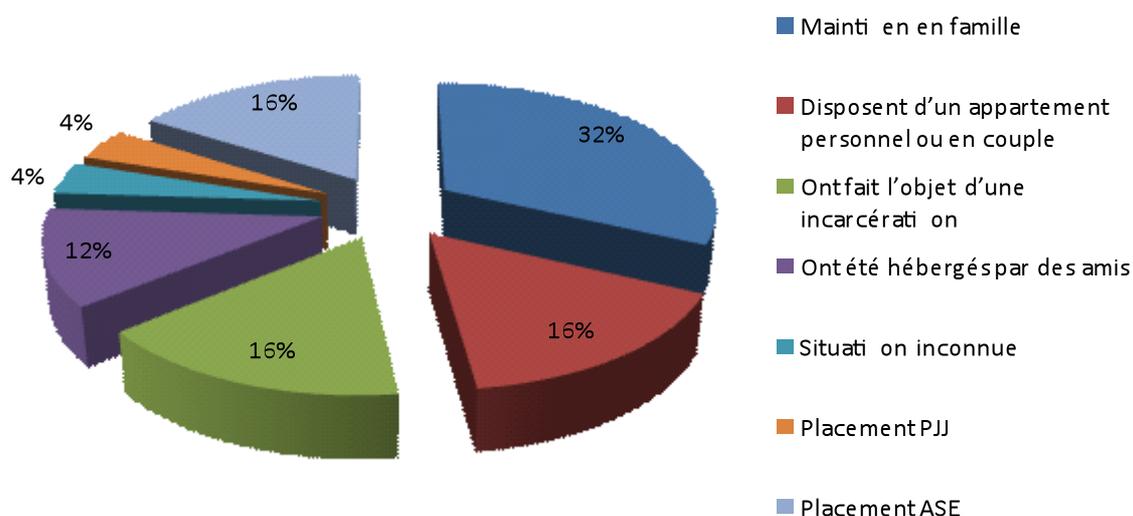
Le travail de création du lien, en regard des modalités d'accompagnement spécifiques, moins « oppressantes » qu'en institution fermée, est socle au dépôt par les bénéficiaires de ces problématiques, permettant ainsi leur traitement, ou tout au moins l'engagement de celui-ci.

Motifs des sorties



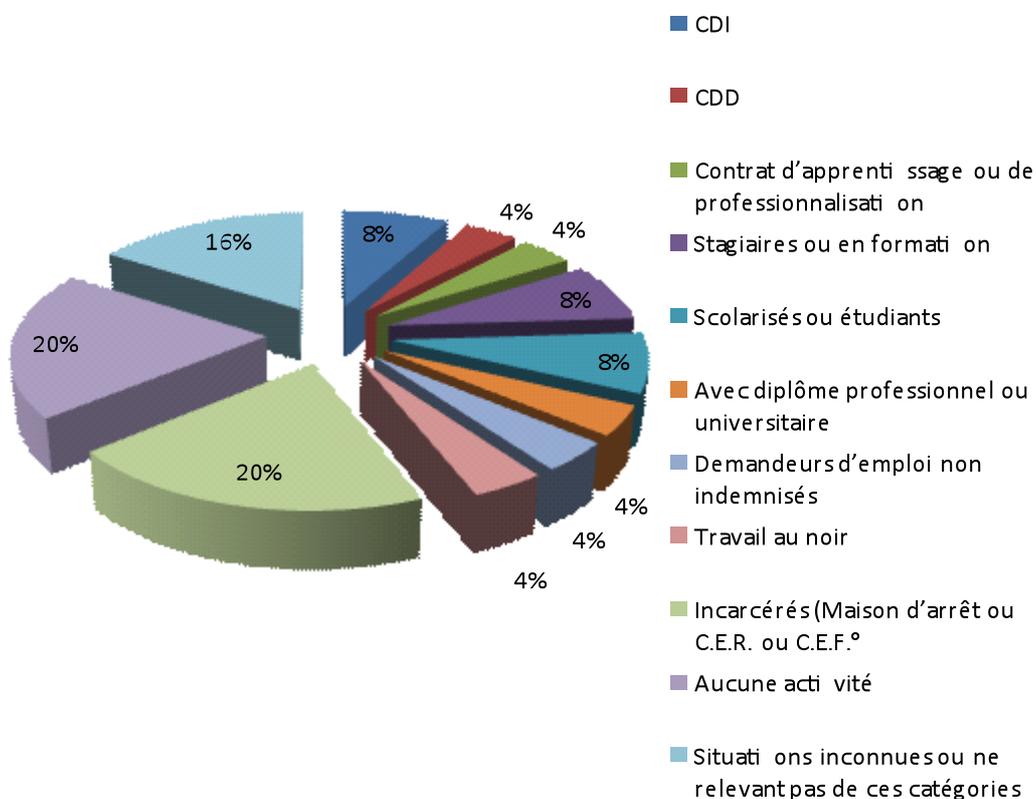
La variété de ces motifs de sortie rend également compte de la singularité de chaque situation : à peu près autant de jeunes sont sortis à l'issue d'un parcours d'insertion réussi, comme sur décision de l'autorité prescriptrice en regard de l'insuffisance d'éléments probants d'insertion socioprofessionnelle.

Logement des jeunes à la sortie

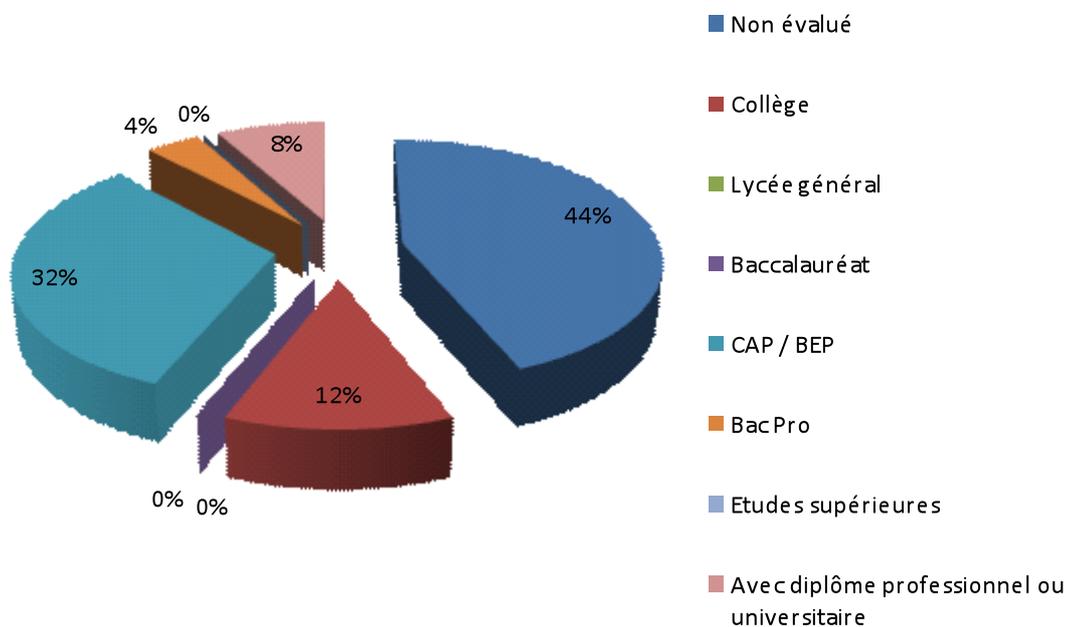


Nous voyons ici l'important travail mené en direction des familles, comme stipulé plus haut, puisque 32% des jeunes sortant retournent en famille.

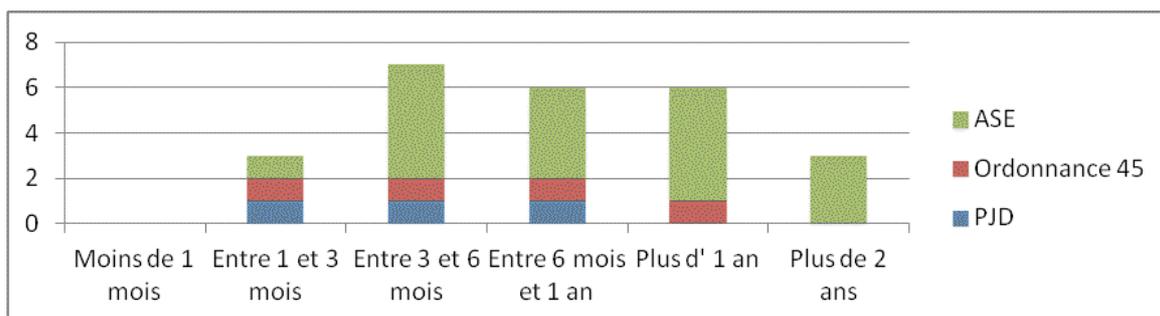
Situations des jeunes à la sortie



Niveau scolaire à la sortie



Durée des prises en charge terminées



La durée moyenne d'accueil est de 1 an et 1 mois

2.2. Pôle EVA

Le Pôle EVA a été installé au mois d'avril 2012, année qui ne constitue donc pas un exercice entier. Les modalités de fonctionnement en sont les suivantes :

- Admission

Les commissions d'admission qui président à l'accueil de jeunes dans l'établissement PEPS trouvent plusieurs issues. Soit :

- Admission sur le Pôle Internat
- Ou admission sur le Pôle d'Hébergement individualisé
- Ou admission sur le Pôle EVA
- Ou encore, décision de non admission lorsque l'établissement ne paraît pas adapté à la problématique ou à la situation du jeune (hors agrément, troubles psychiatriques majeurs. Est alors préconisée une orientation vers un autre établissement ou un autre dispositif). Notons qu'en 2012 seules 6 candidatures n'ont ainsi pas été retenues.

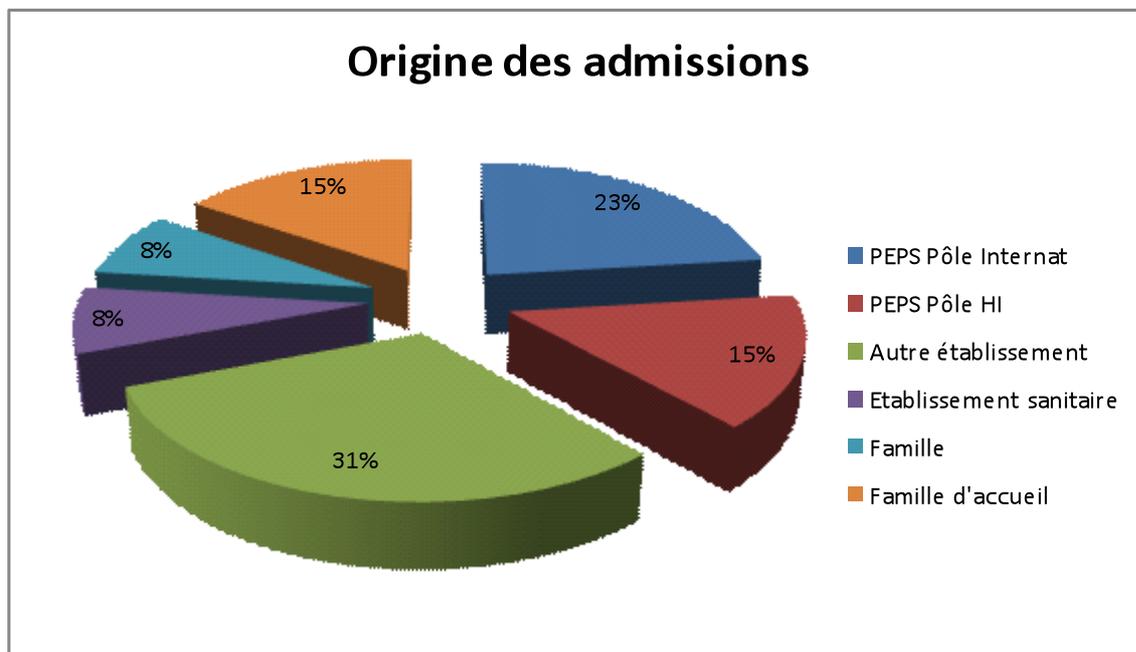
Si l'admission sur le Pôle EVA est déterminée, le bénéficiaire est reçu en commission d'orientation, visant à lui présenter le dispositif d'évaluation dans toutes ses dimensions, et à recueillir son consentement éclairé à cette démarche.

La durée d'accueil sur le Pôle EVA est de 3 mois renouvelables une fois si le premier exercice n'a pas permis une évaluation suffisamment précise.

Notons que dans des situations exceptionnelles, cette période a pu s'étendre jusqu'à 9 mois, en accord avec l'autorité prescriptrice, le bénéficiaire, et le responsable de l'établissement.

La durée moyenne des accueils est de 3,5 mois.

Le Pôle EVA a accueilli 17 jeunes en d'avril à décembre 2012.



Dans les premiers temps d'exercice, le Pôle EVA a accueilli des jeunes provenant d'autres Pôles de l'établissement, tendance qui s'est inversée au fur et à mesure du temps et de la connaissance du dispositif par les acteurs de la protection de l'enfance.

- Modalités d'évaluation

L'objectif du Pôle EVA étant de permettre une objectivation optimale des compétences sociales des bénéficiaires, des outils spécifiques ont été développés pour ce faire :

- Outil d'évaluation socioéducative
- Outil d'évaluation psychologique

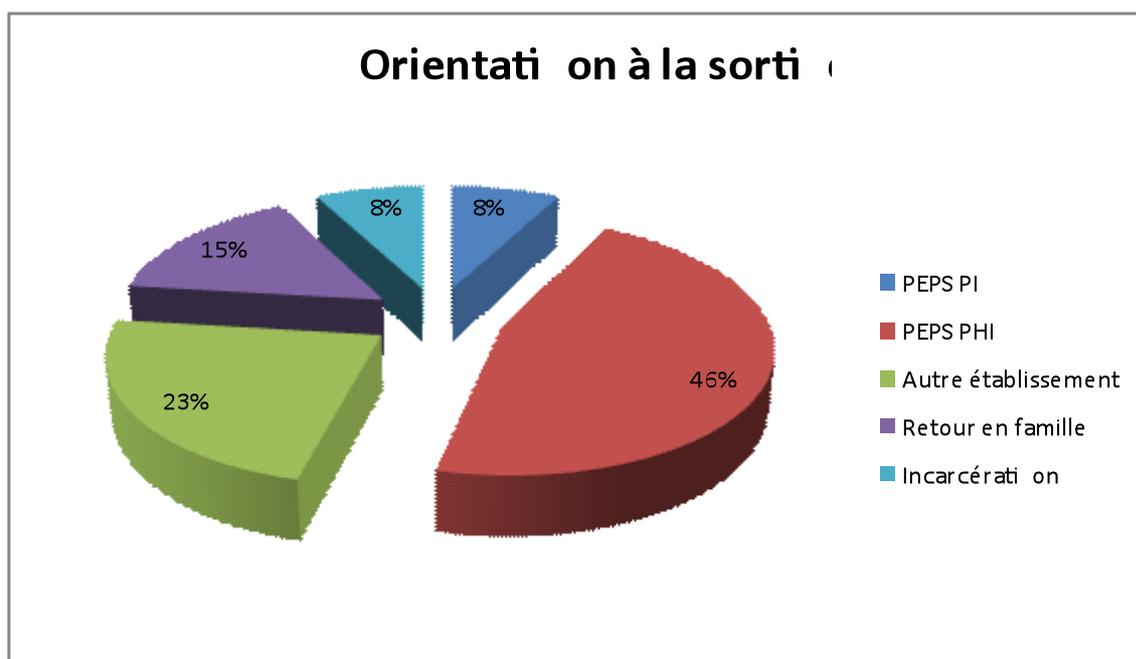
Des passations régulières d'évaluation à l'aide desdits outils permettent l'entrée dans une logique de co-évaluation avec le bénéficiaire. Celles-ci ne peuvent être en dessous du nombre de trois durant la période d'évaluation, ce pour chaque approche (éducative ou psychologique).

Du fait du caractère nécessairement expérimental de cette première année, les outils d'évaluation ont été régulièrement remaniés, afin de les adapter au mieux à l'objectif attendu.

Sur l'année 2012, 38 passations d'évaluation ont été effectués avec les bénéficiaires, soit une moyenne de 3 évaluations par jeune.

Des réunions de régulation sont également tenues par l'ensemble des professionnels intervenant auprès du jeune : éducateur référent, psychologue du site, Conseillère ESF.

En 2012, 23 réunions ont été tenues, soit une moyenne de 2 par bénéficiaire.



La logique d'évaluation doit permettre de déterminer quel type de structure (professionnelle ou familiale) est la plus pertinente pour le bénéficiaire, l'objet n'étant pas d'institutionnaliser les jeunes.

Aussi, si la majorité des orientations ont pu trouver leur réponse dans l'établissement PEPS, ceci ne constitue pas un principe intangible, l'établissement PEPS comme l'ARS ne disposant pas de toutes les réponses en interne aux situations particulières de chaque bénéficiaire.

Sur l'année 2012, plusieurs constats négatifs ont relevés qui ont fait envisager le déménagement² du pôle EVA vers un site plus adapté au projet PEPS et à la mission d'évaluation permanente du parcours personnalisé :

- localisation dans une rue bruyante et source de tentations diverses,
- dominante du parc de studios EVA dans un petit immeuble, conduisant à une position de toute puissance, avec des nuisances afférentes et conflits de voisinage,
- accessibilité non sécurisée de l'immeuble,
- difficulté du propriétaire à respecter toutes les mises aux normes requises.

3. L'accompagnement psychosocial dans PEPS

3.1. Principe

L'**accompagnement psychosocial** se caractérise par *un soutien psychologique articulé à une aide socio-éducative* et correspond à une option pédagogique d'ensemble.

La singularité de cet accompagnement consistera à articuler deux dimensions de l'aide : la **restauration psychoaffective et l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté** en une seule et cohérente praxis dans le cadre d'un dispositif nommé « psychosocial ».

Le psychologue, accompagnateur psychosocial, précise les modalités de coopération avec l'utilisateur, avec l'équipe, avec les partenaires.

Celui-ci rencontre régulièrement l'utilisateur de préférence dans les espaces de vie du jeune plutôt qu'à son cabinet. Il est chargé de l'accompagner dans la réalisation de certaines démarches et d'utiliser cet espace temps pour exercer sa pratique professionnelle.

Le psychologue libéral, accompagnateur psychosocial, déploie son intervention en concertation étroite avec l'éducateur référent et en lien étroit avec les autres intervenants du dispositif : cadres du service, partenaire pluridisciplinaire dans le cadre de synthèse ou réunion de projet. Il est ainsi déchargé des aspects décisionnels liés à la prise en charge administrative, de même que son statut de travailleur indépendant ne fait pas de lui un acteur porteur du cadre institutionnel, même s'il y participe. Ces dimensions sont réservées à d'autres intervenants, au premier rang desquelles se trouve le chef de service, coordinateur de la prise en charge en lien avec le référent identifié au sein de l'équipe.

La fonction de l'accompagnateur psychosocial se caractérise par le décloisonnement entre fonction éducative, d'une part et fonction thérapeutique, d'autre part. L'intervention coordonnée a pour objectif de favoriser la responsabilisation et le désir de s'inscrire dans une reconnaissance valorisante dans toutes les actions quotidiennes de la vie.

² A ce jour, ce déménagement est fait dans des locaux adaptés.

Les raisons qui ont orienté ce projet en direction d'une technicité plus psycho-sociale qu'uniquement socio-éducative sont de plusieurs ordres :

- les difficultés psychologiques sont massivement présentes chez les usagers auxquels ce dispositif s'adresse ;
- ces jeunes refusaient ou ne parvenaient pas à se saisir des outils thérapeutiques traditionnels mis à leur disposition, alors qu'ils sont nombreux à nommer leur souffrance, voire à exprimer une demande d'aide, souvent mal définie. L'enjeu consiste donc à développer une intervention à caractère psychothérapeutique à laquelle puisse adhérer l'adolescent ;
- il convient clairement de considérer que les protocoles d'aide psychologique antérieurs ne répondaient plus ni à leurs besoins, ni à leurs attentes. Dès lors, il a appartenu aux professionnels concernés d'en élaborer de nouveaux et d'essayer de concilier et d'articuler les logiques de soutien ou de soin psychologique d'une part et d'insertion sociale et professionnelle de l'autre.

Les résultats, sur cette première année, indiquent la pertinence de l'évolution engagée dans cet axe.

3.2. Mise en œuvre

3.2.1. La présentation du dispositif au bénéficiaire

La modalité d'accompagnement psychosocial constitue le socle des pratiques de l'établissement PEPS, et ne saurait donc de fait être facultative : tout jeune s'appropriant à intégrer l'établissement est informé de cela, le recueil de son consentement éclairé est requis avant toute admission.

Ainsi, et tout en ne pratiquant pas une injonction de soins pour laquelle l'établissement n'est pas légitime, le travail d'accompagnement psychologique est inscrit d'emblée dans les perspectives d'accompagnement du bénéficiaire.

Ceci est contraire aux logiques antérieures communes dans cet item « il faut le laisser venir, son temps psychique n'est pas le temps de l'institution, etc... » .

L'établissement PEPS a en effet à cœur de considérer le monde dans lequel le jeune vit, les échéances qu'il subit :

- accès à la majorité
- ouverture de la pleine responsabilité très tôt pour des jeunes aux parcours parfois fortement traumatiques
- poursuite de l'aide (en tant que jeune majeur) sous condition de réciprocité avérée (inscription socioprofessionnelle en bonne voie)
- Réalité du marché de l'emploi en France

Le « coup d'accélérateur » à la construction des projets individualisés est donc requis, l'articulation du soutien socioéducatif et du soutien psychologique en constituent une modalité dans PEPS.

3.2.2. Des pratiques professionnelles renouvelées

Dans le cadre de l'accompagnement psychosocial, des pratiques particulières ont été développées par les psychologues intervenant dans l'établissement, qu'ils soient salariés ou sous convention avec l'association :

- Une des psychologues salariées a développé des pratiques spécifiques visant à prendre en compte l'environnement, notamment familial du bénéficiaire. Formée aux thérapies familiales, son action sur 2012 s'est fortement externalisée (voir annexes)

- Une autre psychologue salariée a vu reconnues des pratiques déjà existantes « d'aller vers le bénéficiaire », sortant ainsi de la traditionnelle posture de consultation en MECS.
- L'équipe des psychologues intervenant en libéral a également développé des pratiques inhabituelles, en regard de la mission spécifique qui leur était attribuée : « ne pas attendre que le jeune vienne, aller le chercher ».

Les bénéficiaires sont ainsi rencontrés, sur un rythme moyen d'une fois par semaine, dans tout endroit à leur convenance :

- Espaces urbains (bars, bibliothèques, plage)
- Dans le logement où le jeune est hébergé
- En cabinet

Notons que certaines circonstances exceptionnelles ont pu produire des pratiques tout aussi exceptionnelles : accompagnements à la journée effectués par un psychologue, veillée nocturne/accompagnement à la perte d'un proche d'une bénéficiaire.

Est observée sur l'année 2012 la grande capacité des psychologues à soutenir la création du lien avec les bénéficiaires, quelle que difficile fut-elle, et quel que attaqué que fut ce lien.

En 2012, 773 entretiens psychologiques ont eu lieu auprès des bénéficiaires de l'établissement PEPS, par l'équipe de psychologues en libéral uniquement.

Si la majorité de ces entretiens relèvent de la relation d'aide et de soutien plus que de l'accompagnement thérapeutique à proprement parler, ce qui est logique au vu de l'apparente non-demande initiale des jeunes, il faut noter sur la fin de 2012 l'accroissement du nombre de demande des bénéficiaires, en ce sens : « c'est bien le travail qu'on fait quand on se rencontre au café ou chez moi, mais on pourrait pas aller dans un endroit où on peut mieux travailler ? ».

Les demandes de suivi en cabinet sont en nette majoration, y compris si ledit cabinet ne se situe pas à Marseille même.

4. Evaluation de l'action

Du fait de la profonde modification des pratiques dans l'établissement, ex-Cascarelet, aujourd'hui PEPS, la démarche d'évaluation interne a été mise en suspens.

En effet, le temps requis pour la modification en profondeur de pratiques existantes et la création de nouvelles modalités d'accompagnement fut conséquent sur l'année 2012, et a nécessité la disponibilité maximale de chaque intervenant, sans pour autant devoir interrompre les suivis engagés auprès des bénéficiaires.

Néanmoins un bilan de l'action engagée sur 2012 a été effectué le 14 février 2013 par l'ensemble des intervenants dans PEPS sur 2012, sur un principe d'autoévaluation proche de l'évaluation interne.

Ainsi, en partant du pré-projet présentant l'établissement en devenir, l'équipe a pu mesurer les écarts entre le projet et le réalisé.

Certains de ces écarts ont pu être notés comme parfaitement légitimes, relatifs aux modifications requises entre l'idée de départ et sa concrétisation sur le terrain (exemple : localisation envisagée en modules pavillonnaires du Pôle Internat, non active aujourd'hui)

D'autres reflètent la marge de progression de l'établissement, et ont permis de décliner les axes d'amélioration sur les années à venir (exemple : extension de la formalisation des projets individualisés).

Bien des modifications correctives ont été apportées au projet PEPS, résultantes de cette évaluation-action permanente dans laquelle nous l'avons inscrit durant cette première année.

L'évaluation interne, stricto sensu, est envisagée sur le troisième trimestre 2013.

5. Conclusion

L'année 2012 aura été riche d'enseignements et de surprises pour l'ensemble des personnes concernées par le développement de l'établissement PEPS et de ses principes de fonctionnement :

- Bénéficiaires : « avec ce psy c'est pas pareil, je me sens libre pour lui parler »
- Professionnels : « le jeune a semble-t-il trouvé un espace de parole profitable qui le soutient dans sa démarche de construction personnelle »
- Bénéficiaires : « et si je m'inscris dans un projet, moi aussi je pourrais bénéficier d'un hébergement individualisé avec des éducateurs moins soullants ? »
- Professionnels : « dans le cadre de PEPS, une passation par le Pôle EVA paraîtrait opportune afin d'avaliser l'engagement de la démarche d'insertion de Mlle X »

Néanmoins, et malgré les avancées prometteuses sur 2012, nombre d'efforts restent à produire sur les années à venir en termes de :

- Formalisation de l'activité, au travers des documents issus de la loi 2002-2 notamment
- Amélioration de la coordination des interventions engagées auprès des bénéficiaires
- Visibilité de l'établissement dans le dispositif de protection de l'enfance, en lien avec l'item suivant :
- Atteinte des objectifs attendus en termes de journées réalisées et conséquemment d'équilibre budgétaire.

Gageons donc que l'année 2013 sera l'année de concrétisation de ces objectifs...

Annexe 1

Note d'activité concernant le travail avec la famille,

- *Nacira BOUDIAF, psychologue salariée intervenant sur le pôle internat PEPS*

Préambule

Si on part du principe qu' « un adolescent n'existe pas seul », alors on peut affirmer que la famille est centrale dans le discours et le quotidien des usagers; et ce quelques soient les événements qui ont provoqué leur placement et leur prise en charge.

Les relations parents-enfants sont complexes et contradictoires. Et les liens familiaux sont une donnée qui s'impose à tout professionnel qui travaille en institution ; c'est pourquoi j'avais mis en place cet outil qu'est le travail avec la famille dès l'année 2006. L'année 2012 a été cependant marquante, car le projet PEPS m'a permis de renforcer encore plus cette pratique.

Dans ce qui va suivre, j'aborderai dans un premier temps : ce qu'il en est du dispositif de cet outil. Dans un deuxième temps quels en sont les objectifs : à l'adresse des usagers mais aussi de la famille. Dans un troisième temps la mise en œuvre de ce travail au sein de l'établissement. Et ce au travers de situations cliniques.

1. Dispositif du travail avec les familles

1.1. Fondements de la prestation

Par famille, il faut entendre l'ensemble des référents familiaux pour la jeune fille. Cela concerne prioritairement les parents, détenteurs de l'autorité parentale, mais également, en fonction des situations, toute personne de l'environnement familial tenant un rôle signifiant pour la jeune fille, en particulier par rapport à la situation de danger, de placement et dans la relation éducative (beaux-parents, grands-parents, fratrie, oncles, tantes...).

1.2. Ce travail se légitime :

A un premier niveau : en raison de plusieurs droits et principes issus du cadre législatif :

- Les parents, en tant que détenteurs de l'autorité parentale, en conservent tous les attributs, sauf ceux inconciliables avec l'exercice de la mesure.
- Le droit au maintien des liens familiaux (charte des personnes accueillies en établissements et services médicosociaux).

A un second niveau : la question de la relation entre une mineure ou jeune majeure et ses parents ou sa famille est au cœur de la question de la protection mise en place, en considérant que :

- Ces liens continuent d'exister quelle que soit la relation effective entre les personnes et même en l'absence de relation depuis plusieurs années.
- Ils ont pu être ou sont encore insécurisant, déstructurant voire aliénants et dangereux
- Ils peuvent jouer pleinement en tant que facteurs favorisant ou freinant la construction de l'utilisateur, de son projet de vie, de l'accès à son autonomie.

Ce travail avec la famille vise à accompagner, et ce de manière prioritaire, les usagers, à un réaménagement de la relation compte tenu des éléments de réalité dans la situation (maltraitements,

potentiels et incapacités des personnes, désirs et projets des uns et des autres). Il s'agit de les aider à « faire avec » la réalité de la situation et/ou de l'histoire familiale.

Dans tous les cas le respect des principes suivants reste présent :

- Le respect des attributs de l'autorité parentale.
- Le respect des limites posées à travers l'ordonnance de placement.
- L'information systématique et le recueil de l'avis de l'utilisateur (mineure, majeure) concernant ce travail avec leur famille.

2. Les Objectifs du travail avec la famille

Les objectifs s'adressent à la fois aux jeunes accueillis et à leur famille, en particulier aux parents. Ils s'inscrivent dans les finalités suivantes :

- Clarification et réaménagement des relations entre le jeune et ses parents.
- Rééquilibrage des places de chacun et/ou « réhabilitation » réciproque des représentations des uns et des autres.
- Mises en mots des différents « Maux », et des non-dits.
- Apaisement des tensions et conflits.

2.1. Objectifs en direction des jeunes

- Aménagement de la distance, de la relation afin de garantir la sécurité physique et/ou psychique du jeune.
- Capacités de se rendre compte des potentiels et limites des parents en fonction d'éléments de la réalité.
- Atténuation de la souffrance psychique chez le jeune.
- Connaissance, appropriation de l'histoire familiale.
- Permettre la poursuite/ou reprise d'une construction psychologique « satisfaisante ».

2.2. Objectifs en direction des familles

- Mise en œuvre de l'autorité parentale de manière « adaptée ».
- Accès à des représentations « objectives », moins jugeantes, des atouts et difficultés de leur enfant.
- Aider à la déculpabilisation.
- Orienter vers d'autres lieux pour un travail psychique plus approfondi si cela est nécessaire.

3. Mise en œuvre du domaine d'intervention

3.1. Première rencontre avec le bénéficiaire

Cette première rencontre s'effectue dans le cadre de la procédure de la pré-admission. Ce moment me permet de recueillir des éléments du parcours de vie de la jeune fille, quant à ses origines ; ses relations familiales et les difficultés rencontrées par elle. Cet entretien clinique met à jour la demande et la problématique exprimée par la jeune fille, ainsi que des éléments quant à son organisation psychique. Au cours de cette rencontre je lui annonce ce qu'il en est de la pratique du travail avec la famille et comment j'envisage de le mettre en place pour elle, je prends alors en compte ce qu'elle peut m'en dire et comment elle-même le souhaite. Son adhésion me permet de mesurer sa participation mais aussi son investissement.

Il arrive que la jeune-fille soit réticente et/ou hésitante (car prise dans un faisceau de contradictions) et dans ce cas un temps est nécessaire pour mettre en place ce travail.

Il va de soi que ces rencontres avec la famille ne peuvent s'effectuer que dans le respect des limites posées à travers l'ordonnance de placement.

3.2. Déclinaison et élaboration du dispositif

La mise en place du dispositif « travail avec la famille » tient compte de ces différents éléments :

- La présence, en plus de moi-même, d'un éducateur.
- Une régularité dans les rencontres avec chaque famille.
- A raison de deux séances par mois, ou d'une séance toutes les trois semaines.
- La séance devant durer entre une heure et une heure et demie.

Durant l'année 2012, j'ai pu faire ce travail avec cinq (5) familles

3.2.1. Situation de Melle A... Cette jeune fille était placée depuis quelques mois à l'internat lorsqu'un placement séquentiel a été mis en place ; à partir de ce moment des rencontres régulières en présence de sa mère débutent. Quelques mois passent et un matin, Melle A...m'apprend qu'elle est enceinte et que la date pour avorter est dépassée, qu'elle ne sait pas comment le dire à sa mère et qu'elle a peur de sa réaction. Je prends le temps de l'écouter, de la rassurer et d'un commun accord nous décidons d'appeler la mère pour lui demander de venir sur site. Melle A...parle à sa mère et lui dit « je t'aime maman ». C'est la première fois que je l'entends exprimer un sentiment à l'égard de sa mère. Plusieurs séances ont permis d'élaborer autour de la grossesse de Melle A...des sentiments de la mère, de ses attentes et surtout des stratégies à mettre en place pour informer les grands-parents de Melle A..., cette dernière n'avait que 15 ans. Ces séances ont été aussi l'occasion de rencontrer les jeunes, frère et soeur de la jeune-fille et d'échanger avec eux sur l'arrivée du bébé ; la mère a été fortement surprise de voir que ses enfants étaient déjà au courant : elle pensait qu'ils n'avaient rien « vu » de l'état de leur soeur. Avec l'éducateur référent du projet de Melle A...le travail a été fructueux et a mis en évidence un rapprochement de cette jeune-fille avec sa mère. Cela s'est poursuivi jusqu'à l'orientation de Melle A...dans un foyer maternel. Melle A...a continué à nous donner de ses nouvelles.

3.2.2. Situation de Melle N... Cette jeune-fille était aussi placée depuis quelques mois, lorsqu'en réunion d'équipe sa situation est abordée et que l'éventualité d'un retour dans sa famille est proposé. Il est alors envisagé de préparer ce retour en accompagnant la jeune-fille et ses parents à ce retour en famille. Alors que la mère répond favorablement à mes sollicitations, le père n'a jamais voulu ni entrer en contact avec la structure, ni que celle-ci ait quoique ce soit à voir avec lui. J'ai pu ainsi, sans la présence d'un éducateur, entamer les rencontres entre Melle N...et sa mère. Les premières séances se sont passées au sein de la structure, mais par la suite en dehors de celle-ci ; car la jeune-fille avait obtenu un emploi dans un restaurant. Melle N...réticente à ce retour, a eu du mal à investir les séances, différemment de sa mère qui a pu verbaliser sa souffrance et les difficultés avec son mari à cause du placement de sa fille. Melle N...a pu alors mesurer ce qu'il en était de l'état psychique de sa mère. Melle N..., suite à son orientation sur le pôle EVA, et au vu de son âge (majeure) a demandé à interrompre les rencontres prétextant le changement de projet pour elle. Sa mère souhaitait poursuivre. J'ai décidé de mettre fin à ce travail. Les jeunes majeurs ont le

choix de refuser de faire le travail avec leur famille et je ne peux que l'accepter, car je respecte leur choix.

3.2.3. Situation de M O... C'est un jeune homme pris en charge sur le pôle EVA. Agé de 18ans et demi ; il était sur ce pôle lorsque sa psychologue entre en contact avec moi et me demande si je peux faire un travail sur les relations de M O... et sa mère ; et ce à la demande du jeune homme. J'accepte de rencontrer M O...en compagnie de sa psychologue pour réfléchir ensemble sur la mise en place des séances ; d'autant plus que la mère de ce jeune homme ne pouvant pas se déplacer ; la décision est prise pour que cela se passe à son domicile. Les rencontres sont bimensuelles. Mme pense que cela ne sert à rien de faire ce travail, elle accepte cependant d'essayer et de voir ce que cela donne. Les relations entre Mme et M O...sont conflictuelles, chargées d'amour et de haine et chacun fonctionnant en miroir vis-à-vis de l'autre. Mme a évoqué plusieurs éléments de leur vie et les difficultés rencontrées par l'un et l'autre. Son fils écoutant plus souvent que ne participant a pu cependant certaines fois exprimer son mal être et la peur de perdre sa mère. Il m'est arrivé d'accepter d'annuler certaines séances, à la demande de la mère qui refusait de voir son fils suite à une dispute ou une mésentente. Ceci met en relief les limites de l'intervention à domicile pour ce type de travail ; mais aussi le problème de la demande.

Conclusion

Par ces brèves situations cliniques j'ai tenté de mettre en exergue certains aspects du travail avec la famille. Ainsi l'importance de la demande, en effet est-ce l'utilisateur ? Ses parents ? Ou l'institution ? En fonction de qui fait la demande le travail prend une tournure qui lui est propre. La question de l'âge, en effet on doit prendre en considération la minorité ou la majorité de l'utilisateur et en tenir compte lorsqu'un travail avec sa famille est mis en place.

Et enfin pouvoir tenir compte du désir de l'utilisateur, des membres de sa famille et accepter le choix de ces personnes.

Annexe 2 :

Bilan de l'activité de jour autour de la cuisine en internat Février 2012 à Janvier 2013

- Laurent Guiral, éducateur technique intervenant sur le pôle internat PEPS

1/ Le contexte général

Conformément à la demande du directeur Général de l'ARS, l'activité de jour autour de la cuisine a couvert l'ensemble de la production et de la gestion des repas du Pôle Internat de la MECS PEPS, a été principalement réservée aux filles de l'internat. 8 jeunes filles du pôle internat PEPS ont été régulières sur cette activité valorisante et mobilisatrice. Cette action aussi accueilli des jeunes extérieurs à ladite MECS, généralement issus de la Protection de l'Enfance :

- 3 jeunes filles de LOU CANTOU.
- 1 jeune homme du PHI PEPS.
- 1 jeune fille de PASSERELLE ARS.
- 4 jeunes hommes du module MI du STEI Marseille, PJJ.
- 2 jeunes hommes du module PREPAS du STEI Marseille, PJJ.
- 1 jeune homme du centre JB FOUQUE.
- 1 jeune homme de la MECS TAOUME ROMARINS SERENA.
- 6 jeunes (filles et garçons) EN collège MALLARME.
- 1 jeune fille EN collège JEAN GIONO.
- 1 jeune homme EN collège EDMOND ROSTAND.
- 1 jeune homme EN Lycée Pro BLAISE PASCAL.
- 1 jeune homme EP Collège ST BRUNO-LA SALLE.

Au total 31 jeunes ont pu découvrir et appréhender des mises en situations professionnelles sur le média technique culinaire.

La participation de chaque jeune quelque soit son prescripteur a été préparée et évaluée avec les éducateurs (trices) référents(tes).

Le Chef de service éducatif, Thomas LAMANDE, en était systématiquement informé.

Afin de détourner l'usage du téléphone portable et de garder une trace du travail réalisé une grande partie des ateliers a fait l'objet d'un reportage photos sous la forme d'un montage power point privilégiant les consignes, les techniques culinaires, le matériel utilisé et le résultat obtenu. Non seulement cette approche originale a atteint son objectif mais a remporté un vif succès auprès des jeunes. Ils étaient fiers de montrer leurs documents et de les emporter précieusement.

Comme la plupart des adolescents arrivaient le matin sans avoir déjeuné, l'accueil s'est fait autour d'un petit déjeuner pris dans la salle. Un moment privilégié pour démarrer en douceur et pour être ensemble tout simplement.

L'insertion sociale et professionnelle est la finalité de l'atelier cuisine en proposant un espace socialisant aux jeunes pris en charge.

Les objectifs pédagogiques :

Les principaux objectifs de l'atelier pédagogique culinaire sont :

- travailler sur les compétences sociales transversales. Ce sont les savoir être indispensables pour s'insérer et évoluer dans la société.
- acquérir des compétences techniques. Ce sont les savoir faire acquis dans le respect de l'environnement, des règles d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Les fondements pédagogiques de l'atelier cuisine sont issus de la méthode différenciée combinée à la pédagogie par objectifs (PPO) et à la pédagogie de projet, l'objectif étant une progression personnalisée à partir d'une activité de groupe. En moyenne 3 à 4 jeunes ont été accueillis par séance technique et jusqu'à 8 jeunes en challenge production.

2/ Le déroulement

Chaque séance en atelier commence par l'énoncé des objectifs à atteindre en groupe et individuellement. Vient ensuite la passation des consignes écrites sur le tableau mural de la cuisine. La production est alternée avec des temps de démonstrations réalisées soit par l'éducateur soit par un stagiaire qui maîtrise la technique visée. A ce propos la brigade de cuisine est systématiquement hiérarchisée.

Chaque séance en atelier se termine par l'évaluation orale pour le groupe et individuellement. Ainsi chacun sait où il en est dans sa progression (la mesure des écarts entre le prévu et le réalisé) et peut se projeter sur l'atelier suivant.

Des challenges³ « production » sont venus ponctuer la progression :

- * Cocktail dînatoire 20 personnes le 16/02/12 en mutualisation avec l'atelier culinaire du STEI PJJ.
- * Buffet dînatoire 150 personnes le 22/03/12 en mutualisation avec l'atelier culinaire du STEI PJJ.
- * Buffet dînatoire 30 personnes le 10/05/12
- * Buffet dînatoire 60 personnes le 21/06/12
- * Cocktail apéritif 50 personnes le 28/06/12
- * Repas 600 personnes le 29/09/12 en mutualisation avec les Orphelins Apprentis d'Auteuil et Le Grand Pinde l'association JB Fouque
- * Cocktail dînatoire 70 personnes le 11/10/12
- * Buffets froids 25 personnes les 28 et 29 novembre 2012
- * Cocktail dînatoire 50 personnes le 17/01/13

Le but du « challenge » est d'organiser, réaliser et contrôler une production culinaire sous la forme d'une activité de groupe structurée et régulée par l'éducateur technique. Le groupe est alors qualifié de « brigade » en référence au secteur professionnel de la restauration. Il constitue une équipe de travail dans laquelle tous sont bienveillants les uns par rapport aux autres. Les faiblesses des uns seront compensées par la force des autres. Par exemple il y aura les plus « petits » et les plus matures ou encore il y aura ceux qui ont plus de facilités en français et ceux qui calculent rapidement les proportions...

³ Les matières premières de ces productions étaient, à chaque fois, à la charge de l'organisme initiatrice du projet et non pas du pôle internat de PEPS.

Les jeunes sont associés à la conception du projet du challenge bénéficiant d'un programme pédagogique adapté en atelier dans leur parcours d'insertion. Ils sont impliqués dans la réalisation culinaire en lien avec leurs apprentissages techniques.

Les challenges sont tous ponctués par une remise d'une attestation de stage très solennelle afin de valoriser le travail accompli.

La ritualisation de la remise de la synthèse de stage auprès de chaque stagiaire permet d'objectiver la situation de chacun. Concernant les stagiaires s'inscrivant au sein de l'atelier pour une durée d'au moins un mois, un livret de suivi de stage a été formalisé. Le document consiste à faire une évaluation sur les acquisitions, les apprentissages du jeune. L'éducateur technique note ses observations et le stagiaire donne son avis (autoévaluation). Cette approche permet une certaine appropriation du discours du Droit Commun (Lycée Professionnel, Organisme de Formation...) quelque soit le métier choisi. Le champ des apprentissages expérientiels (savoirs faire et savoirs être) est valorisé à partir d'un travail de réflexion sur le vécu (évaluation).

3/ Les orientations :

Sur l'ensemble des stagiaires suivis au sein de l'atelier 9 jeunes ont intégré une formation dans les métiers de bouche à la rentrée de septembre 2012/2013 :

- 3 ont intégré un dispositif ETAPS-PJJ au Restaurant Le grand Pin, 2 en cuisine et 1 en service dans le but d'intégrer le groupe des qualifiants.
- 1 jeune orienté vers un dispositif de l'Enseignement Adapté en CFAS à visée CAP cuisine, Les Marronniers.
- 1 jeune a intégré la section CAP APR aux OA, fondations d'Auteuil.
- 4 ont intégré la section CAP APR en LP, Lycée Grawitz et Lycée Méditerranée.
- 4 jeunes sont sur le point d'intégrer une formation dans les métiers de bouches.
- 11 jeunes sont encore en contact avec l'atelier pour continuer leur parcours d'insertion.

4/ Sortie pédagogique du 30/01/13 à Lyon au SIRHA

Le Salon international de la restauration, de l'hôtellerie et de l'alimentation, le SIRHA, s'est déroulé à Lyon du 26 au 30 janvier. Le SIRHA accueille pendant plusieurs jours les plus prestigieuses compétitions au monde : le Bocuse d'Or, la Coupe de France de la Boulangerie, la Coupe du Monde de la Pâtisserie, le Festival de la Créativité Gastronomique, le Concours du Meilleur Vigneron Cuisinier, le Grand Prix de la Restauration des Lycées Rhônalpins, l'International Catering Cup, le Concours National des Fromagers...

A l'issue de cette édition, chaque vainqueur est reparti avec un trophée mondialement reconnu par les professionnels de l'hôtellerie et de la restauration.

En mutualisation avec le Grand Pin JB Fouque et les OAA, nous avons décidé de proposer aux jeunes que nous encadrons dans nos structures respectives, de passer une journée sur ce salon, le jour de la finale du Bocuse d'or. C'est l'occasion de permettre à nos stagiaires d'approcher les plus grands chefs du monde et d'échanger avec eux. C'est aussi l'occasion de déguster une multitude de petites bonnes choses, de découvrir le matériel dernier cri... Cela a permis aux jeunes des différentes structures d'échanger entre eux, de partager leurs projets respectifs.

5/ Conclusions :

Période riche en expériences positives.

La richesse des expériences a permis indéniablement de fédérer les jeunes sur un média porteur de rites et de codes facilement identifiables. Dans un univers très cadré les jeunes ont su rapidement prendre leurs repères et le fait de tenir un niveau d'exigences très haut leur a permis de se sentir valorisé par rapport aux travaux accomplis. La responsabilisation systématique des anciens a permis

à ses derniers de tirer vers le haut les jeunes en début de parcours. Cette période a démontré la pertinence d'un travail autour du but réel de l'apprentissage, de petits objectifs sur lesquels il est possible de se projeter avec le jeune et pour le jeune. La posture de l'éducateur technique est facilitante mettant l'enjeu ailleurs que sur la problématique du jeune. Du coup travailler sur l'appartenance à un groupe d'expérience aussi petite qu'elle soit devient le fil conducteur de la prise en charge.